

SÉANCE RÉGULIÈRE (6 septembre 2016)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 septembre 2016 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #4 - Sonia Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

181-09-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

182-09-2016

3.1 - Séance régulière du 1er août 2016

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 1er août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 1er août 2016 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

183-09-2016

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2016 totalisant 103 801,87 \$ (Folio 350188) et 24 923,27 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 9803 à # 9870 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'août 2016

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'août 2016 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 août 2016, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

184-09-2016

4.4 - Demande de don et commandite - Cercle des Fermières

ATTENDU qu'une demande de don du Cercle des Fermières de Notre-Dame-des-Pins a été reçue au bureau municipal le 31 août 2016 pour l'organisation d'un déjeuner bénéfice qui aura lieu le 18 septembre 2016.

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de favoriser le dynamisme culturel;

Il est proposé par Richard Bolduc, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ au Cercle des Fermières de Notre-Dame-des-Pins pour l'organisation d'un déjeuner bénéfice qui aura lieu le 18 septembre.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'août 2016.

5.2 - Remise des certificats honorifiques

Le maire, M. Pierre Bégin, procède à la remise de trois certificats honorifiques pour des actes de bravoure à MM. Éric Michaud, Steve D'Anjou et Lionel Lussier, lesquelles personnes ont contribué à sauver la vie de deux personnes lors de l'incendie d'une résidence survenu le 4 mars 2016 à Notre-Dame-des-Pins.

6 - LÉGISLATION

185-09-2016

6.1 - Adoption / Règlement numéro 253-232A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 253-232A-2016.

RÈGLEMENT NO 253-232A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité que le règlement 253-232A-2016 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

186-09-2016

6.2 - Adoption / Règlement numéro 254-213A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures,

monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 254-213A-2016.

RÈGLEMENT NO 254-213A-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité que le règlement 254-213A-2016 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 40. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 19 h 45.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

187-09-2016

8.1 - Cession de la 37e Rue et partie de la 3e Avenue

ATTENDU que l'acceptation finale de la 37e Rue et d'une partie de la 3e Avenue (lots # 5 573 297, 5 573 305 et 5 573 295) a été approuvée par le conseil lors de la séance du 1er août dernier; ATTENDU que M. Denys Quirion, notaire, a été mandaté afin de réaliser l'acte de cession des lots # 5 573 297, 5 573 305 et 5 573 295;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre ainsi que M. Pierre Bégin, maire afin de signer l'acte de cession des lots # 5 573 297, 5 573 305 et 5 573 295 préparé par M. Denys Quirion, notaire.

9 - QUESTIONS DIVERSES

188-09-2016

9.1 - Annulation de la résolution no. 175-08-2016

ATTENDU la résolution 175-08-2016 adoptée lors de la séance du 1er août 2016;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution no. 175-08-2016.

189-09-2016

9.2 - Régularisation de la 41e Rue sur le lot # 3 628 703

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la vente du lot no. 3 628 703 à M. Albany Poulin le 6 août 2015; ATTENDU que suite à son acquisition M. Poulin a fait réaliser un certificat de piquetage par un arpenteur-géomètre le 18 mai 2016; ATTENDU que l'emplacement des bornes démontre qu'une partie de l'accotement de la 41e Rue incluant le fossé du chemin est située sur la nouvelle propriété de M. Poulin; ATTENDU que les deux parties désirent en arriver à une entente équitable pour chacun;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit mandaté M. Daniel Fortin, conseiller municipal et M. Hugues Poulin, inspecteur municipal comme représentants de la Municipalité pour discussions avec M. Albany Poulin afin de trouver une entente équitable pour chacune des parties impliquées;

QUE cette entente potentielle soit présentée aux membres du conseil lors d'une prochaine assemblée publique afin qu'elle y soit discutée et ultimement approuvée.

9.3 - Dépôt d'une pétition concernant l'abrasif hivernal

Dépôt par la directrice générale d'une pétition concernant l'abrasif hivernal reçue au bureau municipal le 30 août 2016.

190-09-2016

9.4 - Demande concernant la location du centre communautaire

ATTENDU qu'une demande a été reçue afin de modifier la tarification de location du Centre communautaire lorsqu'une personne loue deux journées de suite afin de faire le montage et la décoration de la salle la journée précédent son évènement;

ATTENDU qu'aucun ménage n'est requis après la première journée louée;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit réduit de 75 \$ la tarification de location du Centre communautaire lorsque deux journées consécutives sont louées à la même personne, pour le même évènement et qu'aucun ménage n'est effectué entre les deux journées de location;

QUE cette nouvelle tarification s'applique dès le 7 septembre 2016 pour toutes les réservations déjà effectuées et celles à venir.

191-09-2016

9.5 - Achat de bottes pour l'inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, a procédé à l'achat d'une nouvelle paire de bottes de travail chez Le spécialiste du Travailleur au coût de 186,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU qu'une paire de bottes avait été achetée en 2015 pour l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Richard Bolduc, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de 186,25 \$, incluant les taxes à Le Spécialiste du Travailleur pour l'achat d'une nouvelle paire de bottes à l'inspecteur municipal.

192-09-2016

9.6 - Achat annuel de bottes pour l'inspecteur municipal

ATTENDU que le travail de l'inspecteur municipal et de voirie, M. Hugues Poulin, requiert de porter des bottes de sécurité dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU que les conditions aléatoires du travail extérieurs de M. Poulin détériorent rapidement les bottes achetées;

ATTENDU que des bottes sont nécessaires pour différentes fonctions telle que bottes pour l'été, bottes de protection contre la pluie, bottes d'hiver; etc.;

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prévoir l'achat d'un maximum de deux paires de bottes annuellement pour M. Hugues Poulin, inspecteur municipal et de voirie.

193-09-2016

9.7 - Adjointe administrative - période de probation

ATTENDU que la période de probation de la nouvelle adjointe-administrative, Mme Odette Poulin, arrive à échéance au cours du mois de septembre;

ATTENDU que les résultats escomptés par la Municipalité pour cette nouvelle ressource ne sont pas encore totalement atteints;

ATTENDU que les tâches demandées nécessitent une grande rigueur;

ATTENDU qu'une période d'apprentissage plus longue est requise afin de permettre à la ressource d'acquérir la rigueur exigée par le poste;

ATTENDU que la ressource semble en voie d'acquérir les habiletés requises;

Il est proposé par Richard Bolduc, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger de trois mois

supplémentaires la période de probation de Mme Odette Poulin, adjointe-administrative.

194-09-2016

9.8 - Installations septiques - test d'eau

ATTENDU que quelques propriétaires de résidence isolée conteste la classification reçue pour leur installation septique; ATTENDU que la contestation porte principalement sur la présence ou l'absence de rejet nocif à l'environnement; ATTENDU que la prise d'un échantillon d'eau du rejet supposé s'avère intéressante pour certifier la présence ou l'absence de coliformes fécaux; ATTENDU qu'en cas de présence de coliformes fécaux, les coûts de l'analyse seront facturés au propriétaire et en cas d'absence de coliformes fécaux les coûts seront assumés par la Municipalité; ATTENDU que les services d'un professionnel indépendant sont requis afin de procéder à la prise des échantillons;

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat d'effectuer la prise des échantillons à Conception Dominic Groleau.

195-09-2016

9.9 - Assurances collectives - Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ; CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ; CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017; CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement; CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement; CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018; CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité; CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime; CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confie exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Daniel Fortin, appuyé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur; Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné

(actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;
Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.
Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;
Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;
Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

196-09-2016

9.10 - Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence - Publicité pour feuillet paroissial

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence a sollicité la Municipalité afin de renouveler son annonce dans le feuillet paroissial 2017;

Il est proposé par Richard Bolduc, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler son annonce dans le feuillet paroissial 2017 pour la somme de 75 \$.

197-09-2016

9.11 - Entretien de la halte routière - réponse du ministère des Transports

ATTENDU la résolution municipale no. 172-08-2016 envoyée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans laquelle la Municipalité demandait au ministère de verser les sommes dues pour l'entretien 2016 de la halte routière appartenant au Ministère;
ATTENDU la correspondance du 30 août 2016 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans laquelle le Ministère informe la Municipalité que l'entente pour l'entretien de la halte routière est échue depuis le 31 mars et n'a pas été renouvelée et que par conséquent, il refuse de défrayer les sommes convenues pour l'entretien de celle-ci;
ATTENDU que la Municipalité devait acquérir la halte routière mais que cette acquisition est retardée puisque le ministère n'a pas encore obtenu le décret nécessaire lui permettant de s'en départir, ce qui retarde la vente de plusieurs mois;

ATTENDU que puisque le statut de la halte routière n'est pas changé et que le ministère demeure propriétaire de celle-ci, la Municipalité s'attend à ce que le ministère respecte l'entente concernant l'entretien de la halte routière qui le lie à la Municipalité et ce, depuis plusieurs années;
ATTENDU que la Municipalité souhaite poursuivre sa collaboration avec le Ministère dans ce dossier;

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de poursuivre sa collaboration avec la Municipalité en respectant l'entente concernant l'entretien de la halte routière et ce, jusqu'à la vente finale de l'immeuble qui devrait avoir lieu après l'adoption du décret ministériel.

198-09-2016

9.12 - Dépenses pour la Fête au Vieux pont (Ruée des Jarrets)

ATTENDU que les organisateurs de la Ruée des Jarrets ont demandé à la Municipalité de les aider pour le transport et la mise en place des différents éléments de sécurité (tréteaux, cones, etc.) nécessaire à la réalisation de la course;

ATTENDU que des employés municipaux ont été affectés à cette tâche pendant quelques jours;

ATTENDU que pour la réalisation de ce mandat, la Municipalité a eu recours à la location d'une remorque;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la somme de 165 \$, taxes en

sus à LOU-TEC pour la location d'une remorque du 11 au 17 août 2016 afin d'aider le Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault dans l'organisation de la Ruée des Jarrets et ce, en plus de l'aide déjà accordée pour l'organisation de la Fête au vieux pont.

199-09-2016

9.13 - Inscription en ligne pour les activités de loisirs

ATTENDU que l'acquisition du logiciel Sport-Plus on-line permet d'offrir aux utilisateurs l'option de paiement en ligne avec cartes de crédit; ATTENDU que des frais estimés à 1 300 \$ annuellement seraient requis afin d'offrir cette option; ATTENDU qu'une seconde option de paiement en ligne, moins dispendieuse, serait possible avec l'ajout d'un SIPC spécifique aux activités de loisir permettant le paiement par transfert bancaire; ATTENDU que cette seconde option permet aux gens de s'inscrire sans avoir payé, ce qui occasionne un suivi administratif supplémentaire; ATTENDU qu'actuellement les paiements se font en argent comptant ou par chèque au bureau municipal;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas offrir d'option de paiement en ligne pour 2016 tout en poursuivant l'analyse des avantages et inconvénients d'offrir une option de paiement en ligne pour les inscriptions aux activités de loisir.

200-09-2016

9.14 - Heures supplémentaires inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail; ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à l'inspecteur municipal de 50 heures travaillées.

201-09-2016

9.15 - Les Dimanches du Marchand - dépenses 2016

ATTENDU qu'une pancarte des Dimanches du Marchand brisée lors de la tenue de la Fête au Vieux pont doit être changée; ATTENDU que la publicité et la promotion sont des facteurs importants pour faire connaître une activité de ce genre et augmenter la clientèle;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une somme supplémentaire de 500 \$ en 2016 pour la publicité et la promotion des Dimanches du Marchand.

202-09-2016

9.16 - Projet bibliothèque - demande de subvention

ATTENDU que les responsables bénévoles de la bibliothèque municipale Le Signet ont développé un projet en trois volets (Heure du conte, Un livre pour la vie et un atelier d'écriture) afin de favoriser la lecture chez les jeunes de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines; ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera acheminée au fond jeunesse CDJL du Réseau Biblio afin d'obtenir une aide de 1 000 \$ permettant de réaliser ce projet; ATTENDU qu'il est important de favoriser l'éveil de la lecture chez les jeunes et de leur faire découvrir le plaisir des mots et la magie de la lecture;

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande de subvention au fond jeunesse CDJL du Réseau Biblio.

9.17 - Bilan du camp de jour 2016

Dépot par la directrice générale du bilan du camp de jour municipal 2016.

203-09-2016

9.18 - Travaux rang St-Charles

ATTENDU l'état dégradé de la chaussée à l'intersection du rang St-Charles et de la route Bernard;
ATTENDU que l'inspecteur municipal a estimé à 13 865 \$ les coûts pour la réparation de la structure du rang et le pavage de celui-ci sur une distance de 23 mètres;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux travaux de réfection de l'intersection du rang St-Charles avec la route Bernard sur une longueur de 23 mètres.

204-09-2016

9.19 - Séance extraordinaire 19 septembre 19 h 00

ATTENDU que des décisions devront prochainement être prises concernant le dossier de la patinoire sur dalle de béton;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de convoquer une séance extraordinaire du conseil lundi le 19 septembre 2016 à 19 h 00 au lieu habituel des séances.

205-09-2016

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 18.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire